

Cinéma Voltaire: le mauvais scénario d'Anne Hidalgo

CINÉMA Une association de riverains conteste la validité de l'appel d'offres pour installer une salle dans l'est de Paris.

LÉNA LUTAUD @LenaLutaud

Hormis le grincement de pas sur le parquet, pas un bruit ne trouble le silence dans l'ancien hôtel d'Aumont, qui abrite le tribunal administratif de Paris. La salle d'audience si lumineuse avec ses grandes fenêtres donnant sur un jardin fleuri et sur une cour pavée du XVII^e siècle est pleine à craquer. Sur les bancs, une vingtaine de membres de l'association 14 Avenue Parmentier se retrouvent entre voisins. Le dossier est éminemment sensible pour Anne Hidalgo, maire de Paris. L'association réclame l'annulation de l'appel d'offres qui a conduit la maire, le 3 février 2016, à choisir David Henochsberg pour la construction d'un cinéma avec un restaurant de Thierry Marx dans l'est de la capitale. Ce lieu magnifique est une ancienne station électrique

à l'architecture industrielle signée Paul Émile Friesé, située au 14, avenue Parmentier, dans le XI^e arrondissement de Paris. Le site fait partie du projet «Réinventer Paris», dossier phare de la maire. L'idée est de céder vingt-trois terrains et immeubles municipaux à des initiatives innovantes. Dans ce quartier, les habitants se plaignent justement de ne pas disposer de cinéma moderne. Les salles les plus proches se trouvent à Bastille et sont loin d'être à la hauteur.

Lunettes sur le nez, ventilateur dans le dos, Jean-François Simonnot, le rapporteur public, plaide en premier. Au tribunal administratif, il est le garant du droit. Ses conclusions sont sans appel: la maire de Paris n'a respecté ni les codes du marché public ni les règles qu'elle s'était elle-même fixées pour la constitution des jurys. Le double collège pour décider de

l'heureux gagnant n'a jamais été mis en place. Quant au jury international qui devait trancher en dernière instance, il n'avait d'international que le nom. «À commencer par son président», Bruno Julliard, premier adjoint d'Anne Hidalgo. «La procédure est irrégulière, je demande son annulation, à charge pour la ville de verser 1500 euros à l'association.»

Les anciens rivaux de David Henochsberg, qui n'avaient pas compris leur défaite, apprécieront. Ce dernier était en concurrence avec Julie Gayet, elle-même alliée à Xavier Niel (Free). Il faisait aussi face à la société Haut et Court, autre exploitant de salles parisiennes (Louxor, Nouvel Odéon). Et enfin au producteur Dominique Besnehard (auteur de la série

Dix pour cent) et à l'acteur Christophe Lambert, qui avait imaginé un cinéma adossé à un hôtel de luxe.

Inquiétude

À la barre, Laurent Quessette, de la Direction des affaires juridiques de la ville de Paris, plaide trois minutes montre en main. Quand il ajoute qu'«évidemment, Bruno Julliard a une renommée internationale», la salle éclate spontanément de rire. C'est cruel. L'avocat de David Henochsberg enchaîne et joue la carte du mépris envers le rapporteur public. «Et si Rihanna avait été présidente du jury? Quel impact cela aurait-il eu sur un jury de trente personnes?» Au bout d'une heure, la présidente lève la séance. Décision dans quinze jours.

Dans le hall du tribunal, casque de moto sous le bras, David Henochsberg se frotte nerveusement les mains. Il est inquiet.

Très inquiet, même. «Je subis cette procédure et elle est extrêmement dommageable pour ma société Étoile Cinémas, dit-il. J'ai dépensé des centaines de milliers d'euros depuis un an. Là, je suis prêt à déposer mon permis de construire.» Dehors, Lucile Cocito, porte-parole de l'association 14 Avenue Parmentier, ne cache pas sa joie: «Si nous gagnons, ce sera une victoire citoyenne.» Une autre bataille sera aussitôt lancée. L'Acap, autre association de riverains présidée par la styliste Valérie Robert, a déposé le 13 avril dernier «une demande à la Direction régionale des affaires culturelles pour que le bâtiment soit inscrit aux Monuments historiques. Nous avons saisi Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, et l'ancienne ministre de la Culture Audrey Azoulay». Les riverains qui rêvaient d'un beau cinéma en seront pour leurs frais.



Une autre association de riverains, l'Acap, a déposé une demande pour que le bâtiment soit inscrit aux Monuments historiques.

GILLES BENSIMON ; ALEXIS COURCOUX ; FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

jeudi 1^{er} juin 2017 LE FIGARO - N° 22 646 - Cahier N° 3 - Ne peut être vendu séparément - www.lefigaro.fr



LE FIGARO et vous

MODE

VOIE



ÇA C'EST...